

## Kerguillay (Kerguillé)

Distant d'environ 800 mètres du port, Kerguillé est un peu retiré à l'intérieur des terres.

Le 26 Août 1707, résidant habituellement au proche village de Kerispert, Perrine GOUZERH, veuve de Vincent GOUZERH (n°642-643) y acquiert pour 107L la moitié des édifices d'une tenue à domaine congéable sous les héritiers LA COUDRAY, appartenant à Jean LE LAMER et Yvonne CAILLOCE. Elle possédait sans doute déjà l'autre moitié. Après sa mort en 1713, son beau-fils Louis DONNANT, matelot-laboureur, et sa fille Madeleine GOUZERH s'installent sur cette petite propriété.

B1566 - Sénéchaussée d'Auray (pour Largouet) - 26/08/1707

Congément

Perrine GOUZERH, veuve, subroge le congé d'une petite tenue à Kerguillay en CARNAC à domaine congéable sous les héritiers de défunte dame DE LA COUDRAY, pour la somme de 107L 14s correspondant à la moitié des édifices de la tenue suivant le prisage fait par cette cour le 12 Août.

Contre les défenseurs

Yvonne CAILLOCE, veuve de Jean LE LAMER et tutrice de leurs enfants.

Paiement

Ambroise LE BIDAU et Joseph LE LAMER, parents, demandent de toucher le prix du prisage car la dite CAILLOCE n'a aucune chose en son privé sur le prix des édifices et qu'elle n'est pas capable de répondre...